

# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** interpellation urgente  
**Titre :** Grève chez SMOOD, comment la Municipalité compte-t-elle intervenir ? Cliquez ici pour saisir le titre.  
**Initiant-e(-s) :** Maimouna MAYORAZ

---

Les livreuses et les livreurs de Smood à Lausanne sont en grève depuis le 11 novembre 2021, rejoignant ainsi leurs collègues de nombreuses autres grandes villes de Suisse romande. Il s'agit du plus grand mouvement de grève jamais survenu en Suisse dans ce secteur en plein essor. Au vu de la mobilisation courageuse de ces salarié-e-s, il nous semble indispensable de traiter rapidement cette affaire.

Ces travailleurs et travailleuses adressent à leur hiérarchie des revendications qui peuvent sembler élémentaires : le paiement correct de leurs heures de travail, de leurs frais, de leurs pourboires et de leurs vacances ainsi que des améliorations dans la planification du travail. Car si on additionne tous les frais que les livreurs et les livreuses de Smood ont à leur charge, leur salaire horaire descend à seulement 15,4 francs par heure. Les livreuses et livreurs doivent ainsi s'acquitter eux-mêmes de leurs frais de téléphone. Ils et elles sont victimes de pénalités indues et doivent parfois mettre à disposition de l'employeur des heures non rémunérées. La planification du travail est également très problématique et oblige régulièrement les employé-e-s à travailler sept jours sur sept, avec des horaires très disparates et irréguliers, déterminés dans des délais extrêmement courts. Le numéro 1 en Suisse dans le domaine des plateformes contribuent ainsi à une forme agressive de dumping salarial et social.

A leur échelle, ces personnes se heurtent concrètement aux risques inhérents au développement de l'économie de plateforme et leur situation illustre la nécessité d'un meilleur encadrement de ce secteur.

Face à cette mobilisation courageuse pour des conditions de travail dignes, nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelle est la position de la Municipalité vis-à-vis des revendications des salarié-e-s de Smood qui se sont mis en grève à Lausanne ?
2. La Municipalité et son administration ont-elles recours à la société SMOOD ? Si oui pour quelles prestations et à hauteur de quels montants annuels ?
3. Que compte faire la Municipalité pour soutenir les livreurs-euses en grève et pour intervenir auprès de Smood dans le cadre de ce conflit social pour proposer un rôle de médiation ou pour favoriser, d'une manière ou d'une autre, l'amélioration du dialogue social au sein de ces entreprises ?
4. De manière plus générale, que compte faire la Municipalité pour contribuer à un meilleur encadrement social de l'économie de plateforme et des entreprises employant des livreurs et livreuses à domicile à Lausanne ?

# Conseil communal de Lausanne

---

Cliquez ici pour saisir la conclusion

---

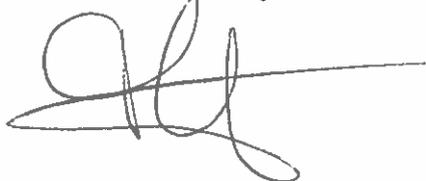
Lausanne, le 22 novembre 2021

Laisser vide

Signataire(s) :

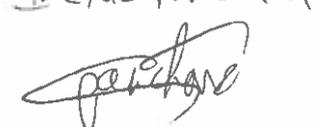
Laisser vide

Maimouna Mayoraz



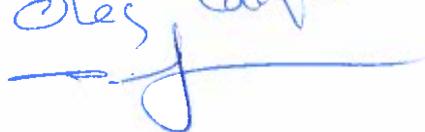
Yusuf Kulmiye

Plumier  


Ilias Panchand  


Hagar Gausaz  


Manika Meinhert  


Oleg Caipo  


Anais TINOFFE  
